Armor·lux

THE GLOBAL COMPACT
WE SUPPORT

RAPPORT DE COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2021

Crédit photo : B.COLOMBEL

16 novembre 2021

Armor·lux

THE GLOBAL COMPACT
WE SUPPORT

SOMMAIRE

1. **Déclaration de renouvellement de l'engagement de l'entreprise** Page 3

2. **Politiques mises en place par l'entreprise pour respecter les principes du Pacte Mondial** Page 4

3. **Résultats obtenus** Page 11

Armor·lux

THE GLOBAL COMPACT
WE SUPPORT

1. DECLARATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Dans un secteur mondialisé et sensible sur le plan de l'éthique, de l'environnement et de la santé humaine, Armor-lux a intégré le développement durable au cœur de sa stratégie. Cette démarche nous permet notamment d'améliorer de façon continue la qualité globale de nos produits et de nos services, tout en assumant nos engagements d'entreprise responsable vis-à-vis de nos parties prenantes.

La politique de développement durable de l'entreprise est aujourd'hui structurée selon les lignes directrices de la norme ISO 26000, avec l'ambition d'encourager et de valoriser des modes de gestion et de production conciliant le respect des Droits de l'homme au travail, le respect de la santé des utilisateurs et la protection de l'environnement.

Armor-lux évalue régulièrement sa performance RSE pour mesurer les progrès réalisés. En 2020, Armor-lux a obtenu de la part d'ECOVADIS le score de 72/100, ce qui correspond au niveau « Avancé ». **En 2021, les équipes d'AFNOR Certification ont reconnu, lors d'une évaluation AFAQ 26000, la capacité de l'entreprise à intégrer la responsabilité sociétale au cœur de ses activités et sa forte contribution aux objectifs du développement durable (803 points / 1000 niveau exemplaire).**

Depuis 2019, Armor-lux a obtenu la certification ISO 14001 de son Système de Management de l'Environnement (SME). Cette certification nous a permis de réduire de façon significative l'impact de nos activités sur l'environnement. **En 2020 et 2021, SGS a maintenu cette certification** suite à des audits de suivi réalisés par SGS.

Malgré un contexte économique et sanitaire incertain, Armor-lux a maintenu l'ensemble de ses engagements en 2021. L'entreprise est, par exemple, **membre de la plateforme Impact** créée par le Gouvernement en mai dernier pour faciliter le reporting des indicateurs ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Je renouvelle donc pour 2022 mon engagement dans le Pacte Mondial. Je m'attacherai à défendre, au quotidien, les dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies et à les faire partager à l'ensemble de nos salariés, fournisseurs, sous-traitants, prestataires et clients.

Jean-Guy LE FLOCH
Représentant Armor Finances
Président

2. POLITIQUES MISES EN PLACE PAR L'ENTREPRISE POUR RESPECTER LES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

2.1 Droits de l'Homme

- **Principe n°1 : Protéger le droit international relatif aux droits de l'Homme**
- **Principe n°2 : Ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme**

Description des mesures pratiques :

Armor-lux respecte les conventions internationales en matière de Droits de l'Homme en France, pays dans lequel l'entreprise est implantée depuis 1938, et à l'étranger lorsqu'elle confie des productions à des fournisseurs et sous-traitants. Pour contrôler ces sites de production et sécuriser ses approvisionnements sur le plan de l'éthique, l'entreprise dispose, depuis 2004, d'une démarche de responsabilité sociétale fondée sur :

- la sélection de fournisseurs sur la base de critères RSE ;
- l'élaboration d'un protocole de revue RSE basé sur :
  - > l'analyse de risques dans le cadre d'un plan de vigilance ;
  - > la conformité des sites de production par rapport à plusieurs catégories d'exigences et plus particulièrement la Charte RSE et la Charte Ethique de l'entreprise, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la règlementation locale du pays de production.
- la mise en œuvre de ce protocole de responsabilité sociétale : questionnaires, cartographie, pilotage, audits téléphoniques, audits sur site ;
- la communication / restitution des évaluations sociétales des fournisseurs aux clients.

Depuis 2004, Armor-lux a réalisé près de **700 évaluations sociétales** dans le monde entier avec l'appui d'un cabinet international indépendant, PricewaterhouseCoopers (PwC).

L'entreprise est également engagée, depuis 2005, en faveur du coton équitable qui garantit aux producteurs défavorisés de vivre dignement de leur travail. Armor-lux est le premier distributeur français de produits labellisés Fairtrade / Max Havelaar ; son action en Afrique de l'Ouest a d'ailleurs été reconnue par le PNUD en 2008 dans son rapport Entreprendre au bénéfice de tous. Depuis 2008, l'entreprise est également certifiée Global Organic Textile Standard (GOTS) pour ses vêtements issus de l'agriculture biologique.

Plus de 5 millions d'articles en coton biologique et équitable, labellisés Fairtrade/Max Havelaar, ont été commercialisés depuis 2005.

Bilan des actions 2021

En 2021, Armor-lux a réalisé plus de 30 évaluations sociétales dans le monde et a communiqué les résultats à ses clients. L'entreprise s'appuie également sur sa Charte Ethique pour promouvoir les principes du Pacte Mondial des Nations unies dans sa sphère d'influence et notamment dans ses contrats de fourniture et de sous-traitance. Au total, l'entreprise a réalisé, depuis 2005, en partenariat avec PwC, près de 700 évaluations sociétales dont 60 % d'audits sur site.

2.2 Conditions de travail

- **Principe n°3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective**
- **Principe n°4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**
- **Principe n°5 : Abolir le travail des enfants**
- **Principe n°6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession**

Description des mesures pratiques :

Armor-lux respecte sur ses sites de production situés en France les conditions de travail applicables. L'entreprise a instauré un modèle social qui garantit à ses salariés :

- la sécurité et la santé au travail : évaluation et prévention des dangers et risques professionnels : Troubles Musculaux-Squelettiques (TMS), risques psycho-sociaux… ;
- la diversité et l'égalité des chances : l'entreprise est signataire de la charte de la diversité en 2009 et s'engage depuis en faveur de la diversité pour reconnaitre la place des femmes dans son organisation, valoriser les jeunes et les seniors, et recourir au secteur protégé et adapté ;
- la stabilité et l'employabilité : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) pour adapter les emplois, les effectifs et les compétences à l'évolution de sa filière et de son modèle d'affaires ;
- l'amélioration continue des conditions de travail.

L'entreprise veille également au respect des Droits fondamentaux du travail sur les sites de production de ses fournisseurs étrangers. Les Droits fondamentaux du travail sont intégrés à la charte RSE de l'entreprise et au référentiel d'audit des fournisseurs. Ils sont évalués systématiquement lors des revues sociétales :

- Age minimum de travail (Convention OIT n°138 et 182) ;
- Travail forcé (Convention OIT n° 29, 105)
- Non-discrimination (Convention OIT n°100, 111, 35, 154)
- Liberté d'association (Convention OIT n°87, 88).

Bilan des actions 2021

Armor-lux a élaboré et diffusé en interne un livret de sécurité pour sensibiliser le personnel aux règles de sécurité applicables au sein de l'entreprise. Elle a également contribué à l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle en réservant **5 places de crèche** pour ses salariés pour un **budget annuel de 40 K€.**

L'entreprise a également évalué 30 de ses fournisseurs sur la base d'un référentiel qui s'inspire de la norme SA8000 et qui intègre le respect des droits fondamentaux du travail. Armor-lux a confié à un cabinet international indépendant (PwC) l'organisation d'une formation pour ses collaborateurs sur les Droits fondamentaux et normes internationales du travail. Certains collaborateurs d'Armor-lux ont déjà eu l'occasion de suivre une formation d'auditeur qualifié SA8000.

Armor-lux a également procédé, en 2012 et en 2017, au recrutement de vingt-cinq demandeurs d'emploi et créé une formation qualifiante d'opératrices de confection. Cette opération, réalisée en partenariat avec Pôle Emploi, OPCALIA et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère, repose sur quatre étapes :

- une formation de Préparation Opérationnelle à l'Emploi de trois mois ;
- un contrat de professionnalisation de douze mois ;
- le passage d'un Certificat de Qualification Professionnelle « Opératrice Multipostes en confection option Maille » ;
- l'embauche en Contrat à Durée Indéterminée de vingt-cinq mécaniciennes de confection.

En 2019, Armor-lux a repris 15 personnes des Fileuses d'Arvor, entreprise quimpéroise, spécialisée dans la maille rectiligne. Armor-lux également a pris des dispositions en faveur de l'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. L'entreprise a noué des partenariats avec :

- CREPI 29, Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion dans le Finistère, dont l'objectif est d'aider toute personne à trouver un emploi. Armor-lux est adhérent fondateur du CREPI 29, lancé le 24 janvier 2018 à Quimper dans les locaux de l'entreprise ;

- SMV (Service Militaire Volontaire) qui constitue un dispositif innovant d'insertion dans la vie active de jeunes français peu ou pas qualifiés et éloignés du marché de l'emploi. Armor-lux est membre du haut-comité de parrainage mis en place par l'état-major de la Marine nationale depuis 2017 ;

- ABI 29, chantier d'insertion, spécialisé dans la collecte des textiles inutilisés apportés par des particuliers, le tri, le réemploi et le recyclage ;

- ACTIFE, Action Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi, qui accompagne les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi de longue durée vers un emploi durable ;

En 2021, Armor-lux a lancé un plan de formation/recrutement pour préserver son savoir-faire au sein de l'atelier de tricotage.

Armor-lux a, en 2021, réalisé plus de 30 évaluations sociétales dans le monde entier suivant un référentiel qui intègre les conventions fondamentales de l'OIT. **Les pratiques sociétales d'Armor-lux ont été évaluées par les équipes d'AFNOR Certification selon la norme ISO 26000** en 2011, 2013, 2016, 2018 et **2021 (niveau Exemplaire).** En 2020, ECOVADIS a évalué la politique RSE d'Armor-lux avec succès : niveau avancé.

L'entreprise a également rédigé une Charte Ethique pour promouvoir les principes du Pacte Mondial des Nations unies dans sa sphère d'influence.

Armor-lux a calculé et publié, **en 2021, son index professionnel égalité homme/femme : 85/100** (contre 77/100 en 2020).

Enfin, en 2021, Armor-lux a investi pour renforcer ses capacités logistiques. **Une nouvelle plateforme logistique de 18 000 m² sera mise en service en avril 2022.**

2.3 Environnement

- **Principe n°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement**
- **Principe n°8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**
- **Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**

Description des mesures pratiques

Depuis 2019, Armor-lux dispose d'un système de management de l'Environnement certifié ISO 14001. La volonté de maîtriser l'impact de son activité sur l'environnement a conduit Armor-lux à mettre en place des actions dont les plus importantes sont décrites ci-après.

a) L'évaluation de l'impact des activités sur l'effet de serre :

Armor-lux a réalisé, en 2019, un Bilan Carbone de ses sites de production et de logistique à Quimper (18 081.27 Eq. Tonnes CO_2) avant de mettre en place un plan d'actions de réduction de ses émissions : approvisionnement en matières éco-responsables, sélection de filières de production regroupées par pays de production...

En 2015, Armor-lux a calculé, en partenariat avec PricewaterhouseCoopers, l'empreinte carbone de ses clients vêtements d'image. Ces études permettent

notamment d'évaluer les émissions de CO_2 par article, par étape de cycle de vie, par famille d'articles.

En 2020, Armor-lux a initié une démarche d'écoconception de ses produits basée sur l'analyse du cycle de vie.

En 2021, Armor-lux a éco-conçu de nombreux vêtements et sous-vêtements pour ses collections grand public et pour certains de ses clients professionnels. L'entreprise a enfin initié un partenariat avec la société ECOTREE pour compenser ses émissions de CO_2 en plantant des arbres sachant que 1 arbre planté permet de compenser 1 Tonne Eq CO_2.

b) Gestion des produits en fin de vie :

Armor-lux est, depuis 2013, membre de Re_fashion (ex ECO-TLC), l'éco organisme du Textile, du Linge et de la Chaussure et associée au conseil dans le collège des industriels.

En 2014, Armor-lux s'est engagée dans un projet de valorisation de textiles en coton polyester usagés comme renforts de charges fibreuses destinées à l'industrie de la plasturgie. Ce projet Eco-charges réunit des partenaires aux savoir-faire complémentaires et notamment MAPEA, spécialisée dans la formulation de plastique et compoundage et PLASTIGRAY, spécialisée dans la fabrication de pièces injectées.

Depuis 2015, Armor-lux a collecté, trié et expédié vers des filières de recyclage et de réemploi plus de 150 tonnes d'effets textiles. L'entreprise a également collecté, depuis 2013, **41 tonnes de papier de bureau grâce à Recy'go papiers, le service de collecte de La Poste.**

c) Utilisation de produits non polluants et / ou écologiques :

Armor-lux limite l'utilisation du peroxyde d'hydrogène en tant qu'agent de blanchiment, utilise des encres à base d'eau dans les procédés de sérigraphie des vêtements et remplace progressivement des sacs en plastique par des sacs fabriqués à partir de matières recyclées.

d) Evaluation de la performance environnementale des fournisseurs :

Armor-lux a fait évoluer son référentiel RSE pour intégrer des critères liés au respect et à la protection de l'environnement. Ces critères sont adaptés en fonction des processus de fabrication des fournisseurs.

Bilan des actions 2021

En 2021, le laboratoire d'analyses a réalisé plus de 10.000 tests physiques et chimiques. Il est accrédité depuis 2011 selon la norme ISO 17025. L'entreprise a également évalué 30 fournisseurs stratégiques sur des critères exclusivement environnementaux (émissions de GES, autres émissions dans l'air, gestion de l'eau, gestion des déchets, substances dangereuses).

Armor-lux a également mis en place des filières de collecte, tri et recyclage de vêtements professionnels en fonction de la composition des articles (coton, coton/polyester, laine...) en s'appuyant sur des partenaires industriels français : Minot Recyclage Textile (coton, coton/polyester), Filatures du Parc (laine/acrylique).

Depuis 2013, Armor-lux a mis en place un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) et procédé à l'acquisition de plusieurs véhicules électriques pour faciliter les transports des salariés entre les sites de production de l'entreprise à Quimper. L'entreprise a également créé un indicateur de consommation d'eau de teinturerie (ICET) pour suivre et réduire ses consommations.

Les pratiques environnementales d'Armor-lux ont été évaluées par les équipes d'AFNOR Certification selon la norme ISO 26000 en 2011, 2013, 2016, 2018 et 2021 **(803/1000, niveau exemplaire).** La politique environnementale de l'entreprise a également été évaluée par **ECOVADIS** en 2015, 2017 et 2020 **(72/100, niveau avancé)**.

Armor-lux a lancé en partenariat avec Plastigray et Cornilleau la première raquette de ping-pong outdoor éco-conçue fabriquée à partir de textiles recyclés. Plus de 150 000 raquettes ont été vendues depuis septembre 2017.

Enfin, Armor-lux a maintenu sa certification ISO 14001. L'entreprise dispose d'une politique environnementale et d'un Système de Management Environnemental qui ont fait l'objet de **deux audits de suivi en 2020 et en 2021** par le cabinet SGS.

2.4 Lutte contre la corruption

- **Principe n°10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vins.**

Description des mesures pratiques

L'article 9 de la charte RSE de l'entreprise traite de l'intégrité et de la lutte contre la corruption : l'intégrité et la lutte contre la corruption font partie des principes fondamentaux qui s'imposent à tous et plus particulièrement *« l'interdiction d'offrir ou de recevoir toute rétribution, prestation, avantage financier, direct ou indirect, sur le plan personnel »*.

Pour prévenir et lutter efficacement contre la corruption, Armor-lux a mis en place les actions suivantes :

- identification des risques de corruption : cartographie des risques par zone géographique, veille géopolitique, diffusion interne du rapport annuel de Transparency International sur l'indice de perception de la corruption dans le monde ;

- centralisation des décisions stratégiques en matière d'attribution de marchés au niveau de la direction générale de l'entreprise ;
- aide et formation des salariés dans leurs efforts pour éradiquer toute forme de corruption ;

- évaluation et sensibilisation des fournisseurs et sous-traitants en matière de corruption : intégration du critère lutte contre la corruption dans le référentiel d'audit d'Armor Développement.

Bilan des actions 2021

En 2021, 30 fournisseurs ont été évalués dans le monde entier. La lutte contre la corruption fait partie des thèmes contrôlés lors des audits réalisés sur les sites de production. L'entreprise a également adopté une charte éthique destinée à partager ses valeurs et ses engagements éthiques auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

A noter également que l'entreprise s'est dotée en 2018 d'une charte Ethique destinée à promouvoir les grands principes du développement durable dans sa sphère d'influence. Ce document est désormais annexé aux contrats de fourniture et sous-traitance signés par l'entreprise.

3. Résultats obtenus

L'entreprise a créé des indicateurs pour mesurer sa performance sociale et environnementale. Ces indicateurs sont suivis dans le cadre d'une revue RSE au moins une fois par an sous l'autorité du Directeur Général de l'entreprise. Dans le cadre de la politique environnementale de l'entreprise, Armor-lux s'est dotée d'indicateurs environnementaux spécifiques pour piloter la démarche. Voici quelques indicateurs extraits des tableaux de bord RSE comptant pour les 3 dernières années.

3.1 Indicateurs RSE

Indicateurs	2018	2019	2020
Taux de fournisseurs audités RSE	30,30 %	45,00 %	42,40 %
Poids des fournisseurs audités RSE sur le budget achat	39,90 %	44,70 %	38,40 %
Taux d'absentéisme	3,58 %	4,10 %	4,70 %
Taux de femmes cadres	54,59%	55,80 %	56,35 %
Taux de seniors	20,10%	21,38%	23,29 %
Taux de salariés handicapés	5,50%	6%	6,40 %
Index Egalité Homme/Femme	77/100	77/100	85/100
Indice de consommation d'eau de teinturerie (ICET)	83	83	83
Papiers de bureaux collectés par Recygo'Papiers (en Tonnes)	6	6	3
Textiles, Linges et Chaussures collectés par ABI 29 (en Tonnes)	5	6	5

3.2 Communication interne

L'ensemble des résultats liés à la politique RSE de l'entreprise est partagé en interne : information CSE, affichage (voir page suivante), intranet…

Armor·lux

Nos résultats

5 000 000
d'articles en coton bio-équitable vendus

700
évaluations fournisseurs réalisées par PwC

99%
de nos matières certifiées STANDARD 100 by OEKO-TEX®

6,5%
Part des salariés en situation de handicap dans les effectifs

56%
de femmes cadres

23%
de salariés âgés de 55 ans et plus

-18%
de consommation d'énergie (gaz + électricité) depuis 2015

86%
de réduction des émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels depuis 2015

150 tonnes
de vêtements en fin de vie valorisés

34 tonnes
de textiles, linges et chaussures collectés via ABI 29

41 tonnes
de papiers de bureau collectés via Recy'go papiers

150 000
raquettes de ping-pong éco-conçues à partir de fibres de textiles recyclées